

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 41

**Séance du 17 DECEMBRE 2001**  
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués, sauf

MM. ATZENHOFFER, WEISHAAR, HERRLE, FROEHLICH, ZINCK, LIEHN  
(excusés) représentés respectivement par MM. RAUSCHER, ROHMER,  
VOGEL, FEIG, DUBOIS, Mme ALIBERTI - Mme CABIROL DE SAINT  
GEORGES, M. NEUHARD, (excusés), Mme GESANG.

DEL. N° 159/2001

**OBJET** : INTEGRATION DES ECRITURES COMPTABLES DES BUDGETS " ASSAINISSEMENT "

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

*- d'approuver les intégrations d'écritures comptables consécutifs au transfert de la compétence " assainissement " pour les montants (en francs) de :*

12 995 595,50  
3 501 039,38  
40 114,47  
572 883,13  
607 944,15  
952 170,29  
36 269,40  
1 338,24  
295 582,42  
8 316,15  
1 478 320,15  
684 839,45  
179 790,00  
128 552,77  
118,08  
19 737,49

*Divers réseaux  
Intégration divers amortissements  
Divers terrains  
Transfert divers prêts  
Transfert prêts  
Station épuration  
Matériel  
Transfert titres de participation  
Amortissement station  
Amortissement matériel  
Transfert dotation  
Transfert subventions  
Transfert amortissement subventions  
Transfert subvention  
Transfert titres de participation  
Régularisation prêt*

Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 18 décembre 2001

Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions  
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,  
Bernard LOGEL

